

## 8- DELIBERATION DU 22 JUIN 2023 (CONCERTATION)

# MODIFICATION n°1

## SCOT DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS



*Septembre 2023*

# Dossier d'enquête publique

Paray-le-Monial, le 18/09/2023,



Le Président du PETR  
Jean-Marc NESME

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL ET GAL DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

7 rue des Champs Seigneurs - 71600 PARAY LE MONIAL - Tél : 03 85 25 96 36

Email : [contact@charolais-brionnais.fr](mailto:contact@charolais-brionnais.fr) - [www.charolais-brionnais.fr](http://www.charolais-brionnais.fr)

## DELIBERATION

---

### 8- DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS EN DATE DU 22 JUIN 2023 PRENANT ACTE DU BILAN DE LA CONCERTATION DE LA MODIFICATION N°1 DU SCOT DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS



- De juin 2022 à janvier 2023, des réunions avec des techniciens et les personnes publiques associées (articles L.132-7, L.132-10 et -11 du code de l'urbanisme) ont eu lieu.
- Le 6 juillet 2022 s'est tenue la conférence des maires, permettant de faire le point sur les propositions découlant des réunions thématiques précédentes.
- Une réunion publique s'est tenue le 28 novembre 2022 afin d'informer les habitants des modifications que les élus souhaitent apporter au document ainsi que pour recueillir les observations des personnes présentes.
- Le dossier de modification a été envoyé aux Personnes Publiques Associées (PPA) au mois de juin, en même temps que l'évaluation environnementale à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD). Les avis des PPA sont attendus pour début septembre.

Les modifications apportées au SCoT du Pays Charolais-Brionnais sont le fruit de discussions et de débats menés durant les commissions urbanisme, les bureaux du PETR du Pays Charolais-Brionnais, les comités techniques et les échanges avec les PPA. Les modifications apportées par ces acteurs sont comprises dans les thématiques suivantes : architecture et paysage, eau, mobilités et énergies renouvelables. En revanche, en ce qui concerne la thématique du commerce, ce sont les élus du bureau du PETR du Pays Charolais-Brionnais qui ont tranché et ont pris des dispositions qui divergent de ce qui était proposé par la commission urbanisme, le comité technique et les PPA ; les propositions étant considérées comme trop contraignantes pour le Pays Charolais-Brionnais.

La concertation a permis d'alimenter les débats et de prendre des décisions plus adaptées au Pays Charolais-Brionnais. L'enquête publique qui se déroulera en septembre et octobre 2023 offre à nouveau la possibilité aux habitants de porter leur voix pour que des ajustements soient faits pour un SCoT dont les règles sont le choix de tous. Le comité de décembre 2023 viendra approuver et clôturer définitivement les prescriptions. Le Pays se lancera par la suite dans la révision du SCoT.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **Approuve le bilan de la concertation** dans le cadre de la modification n°1 du SCoT, tel que présenté ci-dessus, et autorise le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Jean-Marc NESME

